

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 11 décembre 2018, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Hélène Desgranges	Conseillère	poste 6

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h.

376-12-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR -11 DÉCEMBRE 2018 – 19 H**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX:
 - 03.01 Séance ordinaire du 13 novembre 2018
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 novembre 2018
 - 04.02 Registre des comptes à payer au 11 décembre 2018
 - 04.03 Registre des salaires du 28 octobre au 24 novembre 2018
 - 04.04 Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - délégation de compétence

- 04.05 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 04.06 Calendrier - Séance du conseil 2019
- 04.07 Paiement des comptes à payer 2018
- 04.08 Adoption du budget 2019 – 18 décembre 2018 – 19 h
- 04.09 Extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil
- 04.10 DHC Avocats - Offres de service en droit municipal et du travail pour l'année 2019
- 04.11 Fédération québécoise des municipalités – Renouvellement d'adhésion
- 04.12 Québec municipal – Renouvellement d'adhésion
- 04.13 Autorisation aux procureurs de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la municipalité
- 04.14 Appui aux Cercles de Fermières du Québec
- 04.15 Compte-rendu du 10 novembre 2018 – Comité du Civisme
- 04.16 Compte-rendu du 12 novembre 2018 – Comité d'embellissement
- 04.17 Télébec – Renouvellement contrat Centrex pour 3 ans
- 04.18 Contrat pour l'entretien ménager des locaux de l'Hôtel de Ville

- 05. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 05.01 Sûreté du Québec- MRC d'Antoine-Labelle – Traitement des requêtes des citoyens

- 06. TRANSPORT

- 06.01 M. Bernard Cyr – renonciation à son poste d'employé temporaire
- 06.02 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019
- 06.03 Programme d'aide à la voirie locale- Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)
- 06.04 MRC d'Antoine-Labelle – Programmation finale 2019 – Service d'ingénierie
- 06.05 Municipalité de Kiamika – Demande d'entraide automatique pour le déneigement en situation d'urgence

- 07. HYGIÈNE DU MILIEU

- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 08.01 Demande de dérogation mineure DPDRL180162 – 676, chemin Léonard
- 08.02 Demande de dérogation mineure DPDRL180165 – 10, chemin Constantineau
- 08.03 Demande de dérogation mineure DPDRL180178 - 18, chemin de la Rivière
- 08.04 Comité consultatif d'urbanisme – dépenses prévues et autorisées – 14 novembre 2018

- 09. LOISIRS
 - 09.01 Statistiques camping Le Petit Égaré 2018
 - 09.02 Statistiques parc la Biche 2018
 - 09.03 Rando Québec – Renouvellement d’adhésion 2019
 - 09.04 Démission de monsieur Jacques Caron au poste de journalier
- 10. CULTURE
 - 10.01 Procès-verbal du 21 novembre 2018 – comité de bibliothèque
- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
 - 11.01 Statistiques du lavage des embarcations 2018
- 12. AVIS DE MOTION
- 13. RÈGLEMENTS
- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

377-12-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

378-12-2018

REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 NOVEMBRE 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
L1800569			10 393,97 \$
P1800570	À	P1800571	5 085,53 \$
M1800572	À	M1800579	829,03 \$
P1800580			740,44 \$
P1800581	À	P1800583	150 991,83 \$
M1800584	À	M1800585	2 748,25 \$
C1800586	À	C1800598	12 522,75 \$
L1800599	À	L1800613	11 944,37 \$
P1800614	À	P1800633	35 030,81 \$
TOTAL			230 286,98 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 décembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

379-12-2018

REGISTRE DES COMPTES A PAYER AU 12 DECEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 11 DÉCEMBRE 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1800634	À	M1800638	8 508,20 \$
L1800639	À	L1800641	807,34 \$
TOTAL			9 315,54 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 décembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

380-12-2018

REGISTRE DES SALAIRES POUR LA PÉRIODE DU 28 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 28 octobre au 24 novembre 2018, se totalisant 24 401.91\$. Chèques numéro : D1800367 à D1800394.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 décembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

381-12-2018

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1800196	À	ENB1800212	11 128,23 \$
TOTAL			11 128,23 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 décembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

382-12-2018

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, pour dépôt, la déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux : Danielle Ouimet, Caroline Huot, Pierre Métras, Danielle Caron, Jacques de Foy, Raymond Brazeau et Hélène Desgranges.

Que le relevé du secrétaire-trésorier identifiant les élus qui ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires soit envoyé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

CALENDRIER – SÉANCES DU CONSEIL 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le **calendrier de ses séances ordinaires** pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2019			
Endroit : Centre communautaire Gérald-Ouimet 15, rue Émard, Lac-du-Cerf			
JOUR	DATE	MOIS	HEURE
Mardi	22	Janvier	19 h
Mardi	12	Février	19 h
Mardi	12	Mars	19 h
Mardi	9	Avril	19 h
Mardi	14	Mai	19 h
Mardi	11	Juin	19 h
Mardi	16	Juillet	19 h
Mardi	27	Août	19 h
Mardi	17	Septembre	19 h
Mardi	8	Octobre	19 h
Mardi	12	Novembre	19 h
Mardi	10	Décembre	19 h

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

384-12-2018

PAIEMENT DES COMPTES À PAYER 2018

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit faire la fermeture des livres au 31 décembre 2018;

ATTENDU que les factures de la fin décembre 2018 devront de préférence être réglées en décembre 2018 afin de faciliter la fermeture;

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer les transferts de fonds nécessaires ainsi que le paiement de tout compte à payer en 2018 et que cette liste de comptes soit présentée à la séance de janvier 2019 pour approbation.

ADOPTÉE

385-12-2018

ADOPTION DU BUDGET 2019 – 18 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire relativement à l'adoption des prévisions budgétaires 2019 se tienne le mardi 18 décembre 2018 à 19 heures. Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

ADOPTÉE

386-12-2018

EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (art. 6, al. 4 Loi sur l'éthique).

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que les dons, marques d'hospitalité et autres avantages qui doivent être déclarés sont ceux :

- qui ne sont pas de nature purement privée ou visés par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 (qui peuvent influencer l'indépendance de jugement de l'élu dans l'exercice de ses fonctions ou qui risquent de compromettre l'intégrité); et
- dont la valeur excède la valeur fixée au Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par la municipalité (laquelle ne peut excéder 200 \$) (art. 6, al. 2 Loi sur l'éthique).

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la déclaration de la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 11 décembre 2018.

ADOPTÉE

387-12-2018

DHC AVOCATS - OFFRE DE SERVICES 2019

CONSIDÉRANT que la firme DHC AVOCATS nous offre le renouvellement du service illimité de consultations téléphoniques pour l'année 2019, et ce, au même tarif que l'an dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf accepte l'offre de services de la firme DHC AVOCATS pour l'année 2019 au montant de 400 \$ plus les taxes applicables, payable en 2019.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 décembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

388-12-2018

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour une contribution pour l'année 2019 de 1 091,09\$ taxes incluses. Payable en 2019.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 décembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

389-12-2018

QUÉBEC MUNICIPAL – RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à la Québec Municipal pour une contribution pour l'année 2019 de 164,18\$ taxes incluses. Payable avant le 15 mai 2019.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 décembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

390-12-2018

AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRCCC-13089-11-18, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claude Côté et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claude Côté et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

391-12-2018

APPUI AUX CERCLES DE FERMIÈRES DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet à une séance ultérieure afin de prendre des renseignements.

ADOPTÉE

392-12-2018

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DU CIVISME – 10 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le compte-rendu du Comité du Civisme en date du 10 novembre 2018.

ADOPTÉE

393-12-2018

COMPTE-RENDU DU COMITÉ D'EMBELLEMENT – 12 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le compte-
rendu du Comité d'embellissement en date du 12 novembre 2018.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier très
sincèrement les bénévoles qui se sont impliqués dans les activités du comité
d'embellissement pour embellir notre municipalité.

ADOPTÉE

394-12-2018

TÉLÉBEC – RENOUELEMENT DU CONTRAT CENTREX POUR 3 ANS

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre contrat
Centrex avec Télébec pour trois ans, soit 95,34\$ par mois/ligne plus les taxes
applicables.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de
Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les
dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 décembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

395-12-2018

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

N'ayant qu'un seul soumissionnaire, il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par la conseillère Caroline Huot
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse soit autorisée à
rencontrer, monsieur Gilbert Maisonneuve, afin de négocier un prix à la baisse à
4 600 \$, car présentement le conseil municipal juge que le montant demandé est
trop élevé. Advenant que monsieur Gilbert Maisonneuve accepte ce montant, le
contrat sera adjugé à ce dernier.

Advenant qu'il refuse, la Municipalité de Lac-du-Cerf procédera à des demandes
de prix auprès de personnes effectuant des travaux d'entretien ménager et
adjugera un contrat de gré à gré.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

396-12-2018

SÛRETÉ DU QUÉBEC – TRAITEMENT DES REQUÊTES DES CITOYENS

CONSIDÉRANT que dans le but de bonifier l'offre de service aux citoyens ainsi qu'aux municipalités de notre MRC, la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle est heureuse de nous informer d'une nouvelle façon de procéder lorsqu'un citoyen ou un intervenant municipal désire informer les policiers d'une problématique de sécurité publique;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot d'aviser la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle que le conseil municipal de Lac-du-Cerf refuse l'offre de service proposé, car la municipalité n'a pas les effectifs nécessaires pour mettre un représentant pour compléter les sections 1 à 4 du formulaire de requête d'un citoyen ou d'un intervenant municipal.

ADOPTÉE

TRANSPORT

397-12-2018

LETTRÉ DE MONSIEUR BERNARD CYR – RENONCIATION À SON POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPORAIRE

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la lettre de monsieur Bernard Cyr, en date du 13 novembre 2018 dans laquelle il renonce à son poste de chauffeur-opérateur temporaire.

ADOPTÉE

398-12-2018

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 30 000 kg de chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités (30 sacs de 1000 kg);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (le chlorure de calcium solide en flocons) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 décembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

399-12-2018

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) – RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN DUMOUCHEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 décembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

400-12-2018

MRC D'ANTOINE-LABELLE –SERVICE D'INGÉNIERIE RÉGIONAL - PROGRAMMATION 2019

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la programmation 2019 du Service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle en date du 3 décembre 2019.

ADOPTÉE

401-12-2018

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA – DEMANDE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE POUR LE DÉNEIGEMENT EN SITUATION D'URGENCE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Kiamika a mis en place sa régie interne pour le déneigement des chemins municipaux en novembre 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf et la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont les municipalités limitrophes à la municipalité de Kiamika qui opèrent déjà leur régie interne de déneigement depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Kiamika demande qu'une entente pour le soutien et l'entraide automatique pour le déneigement en situation d'urgence soit établie avec les municipalités de Lac-du-Cerf et de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de Kiamika pour l'établissement d'une entente de soutien et d'entraide automatique pour le déneigement en situation d'urgence.

ADOPTÉE

URBANISME

402-12-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDL180162
RÉGULARISATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 676, CHEMIN LÉONARD

CONSIDÉRANT que Madame Marguerite Cloutier Hayes a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser le bâtiment principal situé au 676, chemin Léonard;

CONSIDÉRANT que la construction a fait l'objet d'un permis de construction le 6 mai 1978;

CONSIDÉRANT que le permis indique que la maison devait être située à 50 pieds du lac;

CONSIDÉRANT que l'article 3.1.11 du règlement 35-77 indiquait qu'aucune construction ne devait être édifée en deçà de 75 pieds de la ligne du rivage;

CONSIDÉRANT que selon le certificat de localisation préparé par Normand Gobeil arpenteur-géomètre, minute 3821, la maison est située à 13 mètres de la ligne des hautes eaux du lac et que la galerie est située à 11,20 mètres de la même ligne;

CONSIDÉRANT que sur ce même certificat de localisation, il apparaît qu'il y a un abri qui est aussi non conforme au niveau de la limite latérale;

CONSIDÉRANT que cet abri n'a pas fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la dérogation faisant l'objet de la demande a un caractère mineur;

CONSIDÉRANT que cette situation ne cause pas de préjudices aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT les préjudices énumérés par le requérant;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 29 octobre 2018 par la résolution numéro CCU-027-10-2018;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée aux personnes désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure DPDL180162 et de régulariser la position de la maison, à condition que l'abri soit déplacé conformément aux règlements actuellement en vigueur, après l'obtention d'un permis à cet effet.

ADOPTÉE

403-12-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDL180165
RÉGULARISATION D'UNE REMISE SITUÉE AU 10, CHEMIN CONSTANTINEAU

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Lafleur a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser une remise située au 10, chemin Constantineau;

CONSIDÉRANT que la construction a fait l'objet d'un permis de construction (149-90) le 7 septembre 1990;

CONSIDÉRANT que le permis n'indique aucune distance par rapport au lac;

CONSIDÉRANT que selon le certificat de localisation préparé par Denis Robidoux arpenteur-géomètre, minute 13562, la remise est située à 17,22 mètres de la ligne des hautes eaux du lac;

CONSIDÉRANT que la dérogation faisant l'objet de la demande a un caractère mineur;

CONSIDÉRANT que cette situation ne cause pas de préjudices aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT les préjudices énumérés par le requérant;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 29 octobre 2018 par la résolution numéro CCU-028-10-2018;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée aux personnes désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure DPDL180165.

ADOPTÉE

404-12-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDL180178
RÉGULARISATION DE CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES AU 18, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que Monsieur Gary Hill a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser 3 bâtiments accessoires situés au 18, chemin de la Rivière;

CONSIDÉRANT que la construction du garage a fait l'objet d'un permis de construction le 8 juin 2001;

CONSIDÉRANT que le permis pour la construction du garage indique qu'il devait se situer à 7m de la limite avant, mais selon le certificat de localisation, minute 9200, préparé par Guy Létourneau arpenteur-géomètre, il est situé à 6,58m;

CONSIDÉRANT que la remise mesurant 3,73m par 2,49m a fait l'objet d'un permis de déplacement le 23 juillet 1991, mais qu'aucune marge n'y était inscrite;

CONSIDÉRANT que selon le certificat de localisation, minute 9200, préparé par Guy Létourneau arpenteur-géomètre, la remise mesurant 2,49m par 3,73m est située à 1,98m mètres de la ligne latérale droite;

CONSIDÉRANT que sur ce même certificat de localisation, il apparaît qu'il y a une remise mesurant 3,68m par 4,88m qui est aussi non conforme au niveau de la limite latérale;

CONSIDÉRANT que cette remise n'a pas fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la dérogation faisant l'objet de la demande a un caractère mineur;

CONSIDÉRANT que cette situation ne cause pas de préjudices aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT les préjudices énumérés par le requérant;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 14 novembre 2018 par la résolution numéro CCU-037-11-2018;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée aux personnes désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL180178 et de régulariser la position du garage et de la remise mesurant 2,49m par 3,73m, à condition que la remise mesurant 3,68m par 4,88m soit déplacé conformément aux règlements actuellement en vigueur, après l'obtention d'un permis à cet effet. Le conseil municipal suggère tout de même au citoyen de procéder au déplacement de la remise mesurant 2,49m par 3,73m en même temps qu'il déplacera celle mesurant 3,68m par 4,88m.

ADOPTÉE

405-12-2018

DÉPENSES PRÉVUES ET AUTORISÉES – 14 NOVEMBRE 2018

Madame Annabelle Pilotte informe le comité qu'elle renonce à l'indemnité pour frais de déplacement de 34 \$, car la réunion a eu lieu pendant les heures normales prévues pour ses fonctions.

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les frais de déplacement ci-dessous :

Membres du CCU et employés municipaux

Yves Dubois	34 \$
Yvan Courville	34 \$
Jacques de Foy	34 \$
Robert Dolembreux	34 \$
<u>Annabelle Pilote</u>	<u>0 \$</u>

TOTAL 136 \$

ADOPTÉE

LOISIRS

406-12-2018

STATISTIQUES CAMPING LE PETIT ÉGARÉ 2018

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport relativement aux statistiques pour le camping du parc Le Petit Égaré pour l'année 2018.

Une copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

407-12-2018

STATISTIQUES PARC DE LA BICHE 2018

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport relativement aux statistiques du parc de la Biche pour l'année 2018.

Une copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

408-12-2018

RANDO QUÉBEC – RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2019

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à Rando Québec pour l'année 2019 pour la somme de 200 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 décembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

409-12-2018

DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES CARON AU POSTE DE JOURNALIER

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la lettre de démission de monsieur Jacques Caron a u poste de journalier et qu'en janvier 2019 la directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la publication d'une offre d'emploi pour pourvoir un poste de journalier saisonnier.

ADOPTÉE

CULTURE

410-12-2018

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BIBLIOTHÈQUE EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité de bibliothèque en date du 21 novembre 2018 et qu'à compter du 18 décembre 2018 les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale soient modifiées comme suit :

Mardi : de 12 h 45 à 15 h 15

Jeudi: de 14 h à 17 h

Samedi : de 13 h à 14 h 30

ADOPTÉE

LACS ET ENVIRONNEMENT

411-12-2018

STATISTIQUES POUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS 2018

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport
relativement aux statistiques pour le lavage des embarcations pour l'année
2018.

Une copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

412-12-2018

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 26.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maire